



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



COMITE DIRECTEUR

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION du 31 OCTOBRE 2020 (Visioconférence)

Présidence : **Monsieur Jean-Claude COUAILLES**

Présents : Membres indépendants :
Mesdames Christie CORNUS - Ghyslaine SALDANA - Huguette UHLMANN

Messieurs Jean-Louis AGASSE - Francis ANDREU - Jean Bernard BIAU - Sandryk BITON - Christophe BOURDIN – Jean-François CHAPPELLIER - Arnaud DALLA PRIA - Jean-Claude LAFFONT - Daniel OMEDES - Mario PERES - Bernard PLOMBAT - Christian SALERES - Jean-Marc SENTEIN

Présidents de district :
Messieurs Francis ANJOLRAS - Jérôme BOSCARI - Raphaël CARRUS - Arnaud DELPAL - Maurice DESSENS - Guy GLARIA - Claude LACOUR - René LATAPIE – Jean-Pierre MASSE - Claude MALLA - Serge MARTIN - Jean Claude PRINTANT

Ont donné un pouvoir :
Membres indépendants :
Messieurs Christian GRAS à Madame CORNUS - Michel CHARRANCON à Jean-Louis AGASSE

Membre excusé sans avoir remis de pouvoir : **Monsieur Pierre THEVENIN**

Participent : **Messieurs Olivier DAURIOS - Yvan DAVID - Christophe GENIEZ - Damien LEDENTU**

Invité : **Nicolas COUDENC (directeur du cabinet comptable ACTEVA)**

Ouverture de la séance à 10h00

Avant de débiter la séance, le Président Monsieur Jean-Claude COUAILLES remercie les membres présents.

Monsieur COUAILLES évoque le souvenir de Monsieur Henri NOEL, qui était membre du comité directeur, présentant Monsieur NOEL comme une personne discrète mais très investie et ayant une parfaite connaissance du football en général et de notre football régional en particulier. Le temps viendra de lui rendre hommage dans son département du Gard. Le Président associe à ses pensées le joueur du district du LOT, tragiquement disparu au retour d'une rencontre

Madame Huguette UHLMANN, secrétaire générale fait un appel des membres présents. Elle déclare la séance ouverte et donne la parole au Président pour le premier point de l'ordre du jour.

VOLET FINANCIER

AFFECTATION SUBVENTION au Centre Régional du Football (CRF)

Monsieur COUAILLES rappelle l'entretien effectué il y a quelques mois avec le Président de la Fédération Française de Football au sujet de la situation financière de la LFO au moment de sa propre élection, entretien au cours duquel avait été également évoqué la situation compliquée du CRT.

Une subvention de 50K€ avait été versée à la Ligue. Avant la présentation des comptes, Monsieur COUAILLES demande aux membres du Comité de Direction d'approuver le transfert de cette somme au CRF.

Madame UHLMANN soumet au vote la proposition formulée par Monsieur COUAILLES :

- POUR : 31
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité. Le Président remercie le Comité de Direction

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Madame UHLMANN donne la parole à Monsieur Nicolas COUDENC du cabinet ACTEVA afin de présenter les comptes de la LFO arrêtés au 30 juin 2020.

Monsieur COUDENC présente une analyse en mettant en relief :

- Le fait que l'exercice est à l'équilibre au 30.06.2020,
- L'impact de la crise sanitaire du printemps dernier qui explique beaucoup de variations,
- Une baisse maîtrisée et significative des charges,
- Un départ à la retraite et un licenciement dû à un problème de santé qui ont un effet sur l'augmentation de la ligne « masse salariale ».

Intervention de Monsieur Jean-Marc SENTEIN qui souhaite des explications sur 3 points :

1. Ligne « indemnités/avantages divers » ?
2. Ligne prestations formation « formation apprentissage » ?
3. Ligne « honoraires divers » ?

Il note avec satisfaction la baisse des charges dans le fonctionnement de la Ligue.

Monsieur COUDENC apporte les éléments de réponse suivants :

- Sur la question 1 : cette ligne inclut le départ à la retraite d'un salarié de la Ligue et le licenciement d'une salariée, d'où le chiffre avancé,
- Sur la question 2 et la formation en apprentissage : on note 285K€ de produits supplémentaires certes, mais en face desquels il faut mettre une augmentation de la masse salariale ainsi que des frais divers qui y sont liés,
- Sur la question « honoraires divers » : cela inclut les frais d'une société missionnée pour effectuer un audit relatif aux taxes foncières et d'habitation du Centre Régional de Formation (CRF).

Intervention de Monsieur Guy GLARIA sur le départ en retraite, souhaitant savoir si tous les départs en retraite induisent une indemnité et si celle-ci est prévue dans la convention collective ?

Monsieur COUDENC précise que cette indemnité est liée au contrat de travail de l'ensemble des salariés et de ce fait elles sont provisionnées chaque saison en conséquence, au regard du contrat de chaque membre du personnel et dans le respect de la convention collective.

Monsieur SENTEIN intervient à nouveau pour avoir des informations sur le CRF, il interroge Monsieur COUDENC sur la situation financière du CRF et le Président sur le fonctionnement opérationnel du centre.

Sur l'aspect financier, Monsieur COUDENC explique que la crise sanitaire, fermeture totale du CRF à partir du 13 mars, a impacté fortement son activité avec à l'issue une perte financière ; malgré tout le CRF a pu honorer tous les loyers dus à la Ligue de décembre au 30 juin.

Sur l'aspect opérationnel et fonctionnel, Monsieur COUAILLES prend la parole pour évoquer plusieurs points :

- Le CRT n'est administrativement pas encore fermé définitivement. A ce titre, une assemblée générale doit avoir lieu d'ici fin décembre afin de remédier à cette situation,
- Sans la crise sanitaire, le CRF était sur la bonne voie en termes d'activité sur l'exercice 2019/2020, des groupes extérieurs étant venus, ou ayant réservés avant la fermeture,
- Pour cette saison, un stagiaire en apprentissage a été recruté afin de poursuivre le développement de l'activité du CRF.

L'objectif à court terme est d'effacer la dette du CRF vis-à-vis de la Ligue via les actions qui seront mises en place.

Monsieur COUAILLES rappelle également que le CRF est sur un plan de développement important en vue des JO Paris 2024 ; à ce titre, certains travaux ont débuté, notamment la réfection du terrain synthétique et à venir prochainement la construction d'un pôle médical et sportif pour les pôles espoirs de la Ligue (féminin et masculin). En effet, l'objectif est de pouvoir accueillir au sein du CRF le pôle féminin (actuellement basé à Blagnac) grâce à l'ouverture en septembre 2022 du lycée de Gragnague. Le dossier est en cours de traitement dans les services idoines de l'académie de Toulouse. Le Président a rencontré la rectrice à Montpellier, et avant-hier un inspecteur de l'académie à Toulouse qui a acté le projet et trouve que le dépôt de la demande respecte le timing de ce transfert.

L'accueil du pôle féminin permettra d'atteindre l'équilibre en termes de résultat financier du Centre, et le développement extérieur de l'activité du CRF continuera permettant son développement.

Intervention de Monsieur Francis ANDREU suite à la présentation des comptes pour apporter des précisions complémentaires :

- Sur le CRF : l'arrêt en mars a eu comme conséquence une perte de 90K€
- Sur la ligne « honoraires » : l'augmentation est également due au fait que la Ligue a eu recours à des avocats pour représenter la Ligue dans des dossiers portés par les clubs auprès du CNOSF, du tribunal administratif ou de la FFF.
- Sur le départ en retraite : il s'agit d'une application stricte de la convention collective des salariés du football.

Par ailleurs, Monsieur ANDREU informe le comité directeur qu'il ne présentera pas de budget prévisionnel pour la saison 2020/2021, la situation actuelle et ses conséquences potentielles rendant quasi impossible l'élaboration d'un budget.

A l'issue de ces échanges, Madame UHLMANN met au vote la présentation des comptes :

- POUR : 31
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

La présentation des comptes annuels est adoptée à l'unanimité.

Monsieur ANDREU reprend la parole pour remercier chaleureusement Messieurs COUDENC et LESCURE pour leur disponibilité et pour la qualité du travail effectué.

Il est rejoint dans ses propos par Monsieur COUAILLES qui libère Monsieur COUDENC et remercie par ailleurs les membres du comité pour ce vote unanime.

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA LFO POUR LA COMPETITION U18F

Madame UHLMANN donne la parole à Monsieur ANDREU.

Monsieur ANDREU rappelle que lors de la précédente réunion, il avait été évoqué l'idée d'attribuer une subvention à la compétition féminine U18, en ce qui concerne les frais de déplacement.

Lors de la réunion du bureau chargé de faire des propositions Monsieur CARRUS avait suggéré de voir si, à travers les contrats d'objectifs, il existait la possibilité de dégager une somme permettant la mise en place de cette aide.

Monsieur ANDREU précise par ailleurs que si cette aide est accordée, elle le sera à titre exceptionnel pour cette saison uniquement et ne sera versée que pour les équipes allant au bout de la compétition.

Madame UHLMANN donne la parole à Monsieur Raphaël CARRUS qui évoque les pistes potentielles pour dégager une somme par le biais des contrats d'objectifs (CO).

Après avoir consulté monsieur Olivier DAURIOS, référent sur le dossier des CO de la Ligue, ainsi que Madame Marie KUBIAK et Monsieur Yvan DAVID en leur qualité de conseillers techniques, il apparaît que plusieurs lignes des CO peuvent permettre de trouver des fonds pour les raisons suivantes :

- ⇒ La ligne « développement des pratiques » : car le football féminin entre dans cette ligne au même titre que d'autres pratiques,
- ⇒ La ligne « Structuration des clubs » : qui permet d'aider les clubs à structurer leurs compétitions via leur structure,
- ⇒ La ligne « actions territoriales Ambition 2020 ».

L'utilisation d'une partie des sommes dédiées à ces axes peut se justifier dans le cadre de la promotion du football féminin.

Il est rejoint dans ses propos par Monsieur DAVID qui confirme que la promotion et le développement du football féminin est l'un des axes prioritaires de la FFF.

Monsieur SENTEIN précise qu'au regard de ce sujet, la Ligue devra dans les prochaines semaines se pencher sur cette catégorie pour trouver des solutions dans les saisons à venir.

Monsieur ANDREU précise qu'il faut également déterminer une somme qui pourra être dégagée des pistes évoquées ci-dessus.

Monsieur Francis ANJOLRAS rappelle que lors du bureau directeur, la somme de 12K€ avait été retenue et demande que l'on s'en tienne à cette proposition.

Monsieur Jean-Claude PRINTANT ajoute qu'il serait plus judicieux de procéder à une ventilation de cette somme en tenant compte du nombre de kilomètres effectués par chaque équipe et non pas ventiler la somme à part égale.

Madame ULHMANN soumet au vote la proposition suivante :

⇒ Aide de 12K€ répartie en fonction du nombre de kilomètres parcourus et sous réserve que les équipes terminent le championnat.

- POUR : 29
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 2

La proposition est adoptée à la majorité

VOLET ADMINISTRATIF

POINT SUR LES RESTRICTIONS DE LA COVID-19

Madame Huguette UHLMANN, donne la parole au Président.

Le Président de la LFO évoque plusieurs points liés à la situation actuelle :

1. **Le respect des textes gouvernementaux pour faire face à la crise sanitaire,**
2. **La fermeture de la LFO,**
3. **La formation,**
4. **Les assemblées générales de districts,**
5. **Une enquête de la région sur l'impact de la crise sanitaire,**
6. **La reprise des compétitions.**

Après chaque point un échange pourra avoir lieu de façon à avancer méthodiquement.

1. Respect et application des textes gouvernementaux

« Nous devons respecter le cadre du décret numéro 2020-1310 du 29 octobre 2020. L'esprit de ce dernier consiste à limiter au strict minimum les déplacements des populations (article 4). Les éléments relatifs aux sports se trouvent à l'article 42 du décret.

L'ensemble des établissements publics de type X (établissement sportif couvert, gymnases) et de type PA (plein air, **stades**) **ne peuvent accueillir du public.**

Au sujet des mineurs dans son communiqué d'hier au soir, la Ministre déléguée chargée des sports indique « pour éviter le brassage des enfants l'**accueil dans** les structures comme **les associations sportives n'est pas autorisé** » La pratique du football en club en amateur est donc strictement interdite.

Monsieur DAVID apporte une information complémentaire : sont exclus de cette interdiction l'activité du football professionnel, le handisport ainsi que la pratique des mineurs au sein des établissements scolaires. Sur ce dernier point, cela signifie qu'il est possible de signer des conventions avec des établissements scolaires afin que les conseillers techniques (CT) puissent intervenir dans un cadre bien précis (activité scolaire ou périscolaire). Par ailleurs, il reste en attente d'avoir des directives en ce qui concerne les sections sportives scolaires et l'UNSS.

Monsieur Maurice DESSENS rejoint les propos de Monsieur DAVID dans le sens où il est probable que les districts puissent mettre les CT des districts à disposition des établissements.

Monsieur COUAILLES confirme les propos en précisant qu'une des consignes fédérales a été de ne pas mettre en chômage partiel les CT et voir comment ils peuvent intervenir dans les temps scolaires et périscolaires.

Monsieur SENTEIN précise que l'association des maires de France doit se réunir pour apporter des solutions sur ce sujet.

Monsieur ANJOLRAS informe le comité que devant la confusion liée aux textes et autres directives qui restent assez floues, il a décidé de mettre au chômage partiel l'ensemble des salariés de son District, ce qui inclut les CT.

Monsieur Jean-Claude LAFFONT intervient sur l'interdiction de pratiquer pour les clubs de NATIONAL 2 et 3 dont il est le représentant au sein du comité. Il met en avant les textes précisant le statut du joueur pro, dans lequel peuvent entrer les joueurs de N2 et N3, il est donc interpellé par le fait qu'ils ne puissent pratiquer malgré plusieurs demandes de dérogations formulées. Il met en avant le statut des joueurs de N2 et N3 sous contrat qui sont considérés comme joueurs professionnels suivant le "statut du joueur" FIFA et FFF, mais qui ne peuvent pratiquer malgré plusieurs demandes de dérogations, tout au moins pour les entraînements.

Monsieur COUAILLES précise qu'en effet, certains clubs demandent de poursuivre leur activité sportive, et regrette ces demandes de dérogations, rappelant l'intérêt supérieur de la nation pour stopper la propagation du virus.

2. Fermeture des locaux de la LFO

En concertation avec les directeurs généraux, il a été décidé de fermer totalement les locaux des deux sites de la Ligue (Montpellier et Castelmaurou), avec une exception pour le site de Castelmaurou concernant le Pôle Espoir Masculin qui fonctionnera avec donc le personnel dédié qui pourra se rendre sur site.

En revanche, il est interdit aux autres salariés ainsi qu'aux bénévoles de se rendre sur les sites. Cependant, seuls pourront passer sur site les salariés qui pour des raisons professionnelles doivent utiliser des logiciels sécurisés ou pour les salariés en congés cette semaine qui ont l'obligation de récupérer du matériel. Pour cela, une attestation leur sera transmise, en sachant qu'ils ne pourront pas rester sur site plus de 2 heures maximum et à condition que sur ces horaires ils ne croisent en aucune manière les stagiaires du Pôle Espoir.

3. Formations

Toutes les formations sont suspendues à l'exception des formations à visée professionnelle telles que le BMF et BEF qui se feront en enseignement à distance ; il n'y aura aucune formation en présentiel.

Monsieur DAVID confirme et évoque un mail émanant de l'IFF et reçu il y a quelques minutes précisant que les formations modulaires pourraient être dispensées en formation à distance à condition que les CT concernés soient équipés informatiquement pour assurer les cours.

4. Tenue des assemblées générales (AG)

Le Président informe le comité qu'une réunion doit avoir lieu ce lundi 2 novembre à 14h30 avec les Présidents de Ligues et de Districts pour entre autres évoquer ce sujet.

Monsieur COUAILLES donne la parole à Monsieur Christophe BOURDIN en lui demandant de clarifier l'ordonnance datant du 25 mars 2020 au sujet de la tenue des AG., ordonnance qui n'a pas été rectifiée.

Monsieur BOURDIN précise que l'ordonnance stipule que les associations ayant convoquées leur AG avant le confinement pourront tenir celle-ci en distanciel et par voie électronique.

En revanche, pour les AG non convoquées avant le confinement, celles-ci ne pourront se tenir qu'à la condition que leurs statuts incluent la possibilité de pratiquer le vote électronique ; dans le cas contraire, l'AG pourrait, si elle est maintenue, faire l'objet d'un recours pour la rendre caduque.

Monsieur Maurice DESSENS s'interroge sur la tenue de l'assemblée fédérale en juin et ne comprend pas à partir du moment où une seule liste est présente, ce qui est le cas pour la Haute-Garonne, il pourrait y avoir un recours. Il posera la question lundi lors de la réunion.

Monsieur Serge MARTIN demande la procédure à adopter pour réaliser une AG en vote électronique : Monsieur BOURDIN précise qu'il existe des sociétés spécialisées dans ce domaine, évoquant la société NEOVOTE dont les coordonnées seront transmises aux Présidents de Districts

Monsieur ANJOLRAS précise qu'il effectuera bien une AG en distanciel et par voie électronique.

5. Enquête de la Région sur l'impact de la crise

La Région a diligenté une enquête sur l'impact de la crise sanitaire pour les centres de gestion et autres associations avec plusieurs points essentiels :

- ⇒ Impact sur le nombre de licenciés en comparant le nombre de licences enregistrées les 31 octobre 2019 et 31 octobre 2020,
- ⇒ Les actions mises en place par les Fédérations pour soutenir les clubs,
- ⇒ Les actions spécifiques pour favoriser la reprise de l'activité,
- ⇒ Prioriser les difficultés rencontrées sur plusieurs critères :
L'emploi, les finances, la mobilisation des bénévoles, le nombre de licenciés, le reconfinement, la pratique sportive : l'idée étant de donner une note sur une échelle de 1 à 7 (1 correspondant à l'impact le plus contraignant).

6. Reprise des compétitions

Pour la reprise des compétitions la FFF nous a demandé : « en ce qui concerne le travail de réflexion sur le nouveau calendrier et les différentes hypothèses de reprogrammation » d'attendre.

S'il est normal d'attendre que la Fédération fixe le report des tours de coupes nationales (Coupe de France, Coupe de France féminines, coupe Gambardella ...) le Président de la LFO a pris l'initiative de proposer à la Fédération la planification suivante, sur l'hypothèse la plus optimiste de reprise en décembre :

- ✓ De prendre en compte un délai pour la reprise des compétitions,
- ✓ De laisser au minimum 10 jours de préparation,

- ✓ De programmer les tours de Coupe de France et autres coupes nationales les 12 et 13 décembre et 19 et 20 décembre permettant aux districts et aux ligues sur ces dates de programmer les rencontres en retard mise à jour du calendrier,
- ✓ De lever le doute juridique que les rencontres de la phase retour peuvent commencer même si des journées de la phase aller ne sont pas jouées. En effet la commission de gestion des compétitions de la Ligue OCCITANIE préconise de ne pas changer le calendrier et de se servir des journées de rattrapage pour inclure à ces dates-là, les 4 journées confinées (3 en novembre, une en décembre),
- ✓ De prévoir d'envisager un recul de la fin de saison au 15 juillet,
- ✓ De retarder les dates de barrages pour les accessions.

PROPOSITION DE NOUVELLES CANDIDATURES AUX COMMISSIONS REGIONALES

COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE

Nouveau Membre : MARTIN Gaëtan

COMMISSION REGIONALE MEDICALE

Nouveau Membre : CARRIE Eric

COMMISSION REGIONALE CONTROLE GESTION CLUBS

Nouveau Membre : GIVANOVITCH Alain

COMMISSION REGIONALE GESTION DES COMPETITIONS

SECTEUR SENIORS

Nouveau Membre : DELACROIX Thierry

SECTION JEUNES

Nouveau Membre : DELACROIX Thierry

SECTION FEMININES

Nouveau Membre : FARDEAU Wendy

SECTEUR COUPES REGIONALES

Nouveau Membre : DELACROIX Thierry

COMMISSION REGIONALE TOURNOIS JEUNES & EVENEMENTIELS

Nouveau Membre : COULIS Gilles

ACTIONS PILOTAGE TECHNIQUE

DEVELOPPEMENT PRATIQUE FOOTBALL MILIEU SCOLAIRE

Nouveau Membre : DELACROIX Thierry

Madame UHLMANN avant de soumettre au vote les nouvelles demandes de membres souhaitant intégrer les commissions régionales de la Ligue, questionne M. Yvan DAVID concernant l'intégration de M. Thierry DELACROIX à la cellule de pilotage technique concernant le développement de la pratique en milieu scolaire.

Après son avis positif ainsi que celui de M. Jean-François CHAPPELLIER concernant l'intégration de M. Eric CARRIE à la commission régionale médicale, les propositions sont soumises au vote des membres du comité directeur :

- POUR : 31
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES & INTERVENTIONS

⇒ **Intervention de Monsieur Jean-Bernard BIAU sur le statut des Educateurs (couverture des clubs)**

Monsieur BIAU informe le comité qu'en date du 24 octobre, et suite à une réunion de la commission, plusieurs clubs sont en infraction avec le statut des éducateurs (profil de l'éducateur non confirmé ou bien éducateur non désigné) : à ce titre, la prochaine réunion de la commission statuera et prendra des sanctions vis-à-vis des clubs concernés : les sanctions pourront aller de l'amende financière jusqu'au retrait de points chez les Seniors ; en revanche, chez les Jeunes, les sanctions seront uniquement sportive et non financières.

Monsieur BIAU, au regard de la situation actuelle, souhaitait en informer les Présidents de Districts et demander un report des sanctions pour ne pas venir alourdir une situation déjà difficile.

La situation est la suivante :

- Clubs SENIORS : sur 174 clubs, 13 sont en infraction (7%),
- Clubs JEUNES : une cinquantaine de clubs sont en infraction soit environ 20% des clubs.

Monsieur COUAILLES va dans le même sens que Monsieur BIAU concernant sa demande de décaler l'application des sanctions.

Monsieur Claude LACOUR souhaite connaître par Districts les noms des clubs pénalisés.

⇒ **Intervention de Monsieur Christophe GENIEZ sur le FAFA (Annexe 1)**

Monsieur GENIEZ informe les membres du comité qu'une proposition de répartition de l'enveloppe FAFA (316K€ au total) selon les modalités de répartition définies a été réalisée et leur est soumise.

Il est demandé aux membres de l'étudier et voir si la ventilation effectuée peut être validée en l'état.

⇒ **Intervention de Madame Ghyslaine SALDANA**

Madame SALDANA informe le comité que dans le cadre du club des 100 femmes, 2 candidatures pour la LFO ont été retenues : Mesdames Anouk BOTHOREL et Marie-Line BALDASS.

⇒ **Intervention de Monsieur Jean-Claude PRINTANT**

Monsieur PRINTANT prend la parole pour préciser qu'il s'agit là du dernier comité directeur auquel il participe, il remercie les membres pour l'ensemble du travail effectué avec eux mais aussi pour la qualité des relations qu'il a pu avoir avec chacun d'entre eux.

Il remercie également Monsieur COUAILLES qui aura permis d'effectuer une deuxième partie de mandat dans de meilleures conditions et en bonne entente.

L'ordre du jour étant épuisé. Madame la Secrétaire générale après avoir féliciter et remercier les membres et les participants, donne la parole au Président pour conclure la réunion.

Monsieur COUILLES précise qu'il y a plusieurs Présidents de Districts qui, comme Jean-Claude PRINTANT, ont décidé de cesser leur activité. Il tient à les remercier pour le travail considérable effectué au sein de leur District mais aussi au sein de la Ligue et se félicite du travail accompli pour la Ligue d'Occitanie avec leur total soutien.

Il précise que cette réunion s'est déroulée parfaitement grâce au respect des consignes, à la maîtrise parfaite des techniques utilisées et à la conduite précise et ferme de la Secrétaire Générale.

Que dans ces moments difficiles, chacune et chacun prennent soin de soi et de leur proche.

La séance est levée à 12h40

Le Président

Jean-Claude COUILLES



La Secrétaire Générale

Huguette UHLMANN



ANNEXE 1

FAFA 2020 / 2021						
Somme à répartir	316 000,00 €			Part licences 30%	94 800,00 €	
				Part clubs 30%	94 800,00 €	
Part fixe District 40%	126 400,00 €					
	LICENCES 2019/2020	PRORATA	CLUBS	PRORATA	FIXE	TOTAL
ARIEGE	4354	2 489,17 €	40	2 930,45 €	10 533,33 €	15 952,95 €
AVEYRON	11943	6 827,78 €	104	7 619,17 €	10 533,33 €	24 980,28 €
GERS	5424	3 100,89 €	53	3 882,84 €	10 533,33 €	17 517,06 €
HTES PYRENEES	6136	3 507,94 €	34	2 490,88 €	10 533,33 €	16 532,15 €
LOT	6311	3 607,98 €	67	4 908,50 €	10 533,33 €	19 049,81 €
TARN	11782	6 735,74 €	101	7 399,38 €	10 533,33 €	24 668,45 €
TARN ET GARONNE	9262	5 295,06 €	67	4 908,50 €	10 533,33 €	20 736,89 €
HAUTE GARONNE	40345	23 065,13 €	291	21 319,01 €	10 533,33 €	54 917,47 €
AUDE	9258	5 292,77 €	81	5 934,16 €	10 533,33 €	21 760,26 €
HERAULT	29462	16 843,35 €	180	13 187,02 €	10 533,33 €	40 563,69 €
PYRENEES ORIENTALES	9605	5 491,15 €	67	4 908,50 €	10 533,33 €	20 932,98 €
GARD LOZERE	21940	12 543,04 €	209	15 311,59 €	10 533,33 €	38 387,96 €
	165822	94 800,00 €	1294	94 800,00 €	126 399,96 €	315 999,96 €